

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **25 JANVIER 2024**

Numéro de délibération **01/2024**

L'an 2024

et le 25 Janvier

à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION : 18 Janvier 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES : Princé M.A., Bouvet E. Cazes M, Bouvet C Barrat M, Majourel F, MM. Clavel C., Dubiez F, Vieillard Baron A, Malcoste E.,

Absents : Grousset C,

Procuration :

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer

A été élu secrétaire : **MAJOUREL Fabienne**

Objet de la Délibération : **AEP : CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX : REMPLACEMENT DE LA CONDUITE AEP RD169 TRAVERSEE DU VILLAGE DE CROS**

Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe que suite à l'appel d'offres concernant le remplacement de la conduite AEP RD 169 traversée du village de Cros, trois entreprises ont soumissionné : SRC, BENOI et SCAIC. Les notes ont été attribuées après évaluation à 40 % pour la valeur technique et à 60 % pour le prix.

Les entreprises ont obtenu les points suivants :

	SRC	BENOI	SCAIC
NOMBRE DE POINTS TOTAUX	94.40	83.65	70.22

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré

à **L'UNANIMITÉ** des membres présents

ATTRIBUE

à l'entreprise **SRC** les travaux pour : « le remplacement de la conduite AEP RD169 traversée du village » pour un montant de 652 449.50 € HT.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces travaux.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Préfecture le

du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **25 JANVIER 2024**

Numéro de délibération **02/2024**

L'an 2024

et le 25 Janvier

à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION : 18 Janvier 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES : Princé M.A., Bouvet E. Cazes M, Bouvet C Barrat M, Majourel F, MM. Clavel C., Dubiez F, Vieillard Baron A, Malcoste E.,

Absents : Grousset C,

Procuration :

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer

A été élu secrétaire : MAJOUREL Fabienne

Objet de la Délibération : **COMPLETE LA DÉLIBÉRATION 46/2023 «AIDE AU VOYAGE SCOLAIRE PEDAGOGIQUE POUR LES ELEVES INSCRITS AU COLLEGE DE LA GALABERTE DE ST HIPPOLYTE DU FORT »**

Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Suite à la délibération 46/2023 concernant la participation de la Mairie de Cros à une aide au voyage scolaire pédagogique pour les élèves de la section Euro Espagnol et la section Euro Anglais à destination de Barcelone du 05 au 08 février 2024, du Collège de la Galaberte à St Hippolyte du Fort.

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de préciser que cette aide sera allouée à deux familles de la Commune de Cros.

- La Famille L'HOTE

- La famille BIHR-LAUNSPACH

Liste des enfants de la commune de Cros données par le Collège de La Galaberte de St Hippolyte du Fort.

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une aide exceptionnelle à chacune de ces 2 familles concernées de 100.00 €. Ces 200.00€ seront inscrit au budget principal 2024.

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré

à **L'UNANIMITÉ** des membres présents

ACCEPTÉ

La proposition de M. le Maire d'attribuer une aide exceptionnelle de 100.00 € à la famille L'HOTE et de la famille BIHR-LAUNSPACH dont les enfants Mélissande et Linon sont élèves au Collège de La Galaberte.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

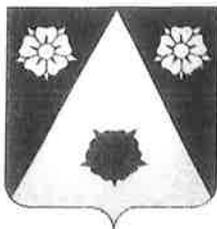
Publication

Notification

dépôt en S/Préfecture le

du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **25 JANVIER 2024**

Numéro de délibération **03/2024**

L'an 2024

et le 25 Janvier

à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION : 18 Janvier 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES : Princé M.A., Bouvet E. Cazes M, Bouvet C Barrat M, Majourel F, MM. Clavel C., Dubiez F, Vieillard Baron A, Malcoste E.,

Absents : Grousset C,

Procuration :

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer

A été élu secrétaire : **MAJOUREL Fabienne**

Objet de la Délibération : **INFRAMED : APPROBATION DE L'OFFRE N°2023-12-005 POUR LES TRAVAUX DE LA MISE EN SECURITÉ RD 169 TRAVERSEE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

M. Le Maire présente aux membres du Conseil l'offre de l'entreprise INFRAMED pour les travaux de la mise en sécurité RD169 traversée du village,

L'offre couvre les missions concernant :

- La rédaction des pièces administratives du DCE (ACT)
- Le visa de contrôle des études et des plans d'exécution (VISA)
- La direction et le suivi des travaux (DET)
- L'assistance aux opérations de réception (AOR)

Il y a lieu de se prononcer sur cette offre d'un montant de 11 145.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

à **L'UNANIMITÉ** des membres présents

VALIDE

L'offre D'INFRAMED d'un montant de 11 145.60 € TTC pour les travaux de de la mise en sécurité RD169 traversée du village,

MANDATE

M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, **Christian CLAVEL**



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Préfecture le

du

Du

INFRAMED INGENIEURS CONSEILS
 Immeuble le Saint Antoine
 625 Avenue de la saladelle- 34130 ST AUNES
 Tel : 04.67.56.13.32 - Fax : 09.72.35.55.62
 contact@infra-ing.fr - www.infra-ing.fr

Commune de CROS

Mairie

30170 CROS

PROPOSITION D'HONORAIRES

Mission de maîtrise d'œuvre partielle ACT-VISA-DET-AOR pour la mise en sécurité du RD 169 dans la traversée du village

Montant prévisionnel des travaux (€HT) - Base AVP 2023 :	251 027,00 €
Taux de MOE :	7,40%
Taux de MISSION (ACT/AOR) :	50,00%
Montant :	9 288,00 €

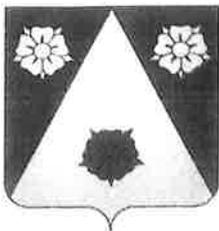
N°	Designation	% parts de mission	Montant HT
I - MISSIONS MOE SELON LOI MOP			
1	ACT : Rédaction des pièces administratives du DCE - Règlement de la consultation - Acte d'Engagement - Cahier des Clauses Administratives Particulières Réunion d'ouvertures des plis Vérification et analyse des candidatures Vérification et analyse des offres Rapport d'analyse des offres Mise au point du marché	20%	1 857,60
2	VISA : Contrôle des études et plans d'exécution DET : Direction et suivi des travaux - Organisation et direction des réunions de chantier	10%	928,80
3	DET : Direction et suivi des travaux - Etablissement des comptes rendus et des Ordres de Services - Vérification des projets de décomptes mensuels - Vérification du projet de décompte final	60%	5 572,80
4	AOR : Assistance aux opérations de réception - Organisation et direction des réunions de pré réception - Suivi des réserves - Vérification des DOE	10%	928,80
SOUS TOTAL HT			9 288,00 €
TVA 20%			1 857,60 €
TOTAL TTC			11 145,60 €

Signature et cachet de l'entreprise
Pierick BASSOT Co-gérant
 Fait à Saint-Aunes

Signature du client, précédée de la mention "Bon pour accord"

LE 01/02/24 A CROS
 NOM: CLAVEL CHRISTIAN
 MENTION:
 SIGNATURE:





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **25 JANVIER 2024**

Numéro de délibération **04/2024**

L'an 2024
et le 25 Janvier
à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION : 18 Janvier 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES : Princé M.A., Bouvet E. Cazes M, Bouvet C Barrat M, Majourel F, MM. Clavel C., Dubiez
F, Vieillard Baron A, Malcoste E.,

Absents : Grousset C,

Procuration :

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer

A été élu secrétaire : **MAJOUREL Fabienne**

Objet de la Délibération : **DÉSIGNATION D'UN REFERENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX**

Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Article 1 Désignation du référent déontologue et rémunération

Rappel des missions du référent déontologue : L'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales qui traite de la Charte de l' élu local a été complété par « *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte* ».

3 candidats se sont fait connaître :

- M. Michel ALLHEILIG Avocat honoraire, conciliateur de justice
- M. Guy LAICK Avocat honoraire Ancien bâtonnier Formateur en déontologie
- Mme Marie SIMON-PEREZ Avocate honoraire Ancienne membre du Conseil de l'Ordre.

Article 2 Modalités de saisine du référent

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local.

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail ou par courrier à l'adresse suivante : Maire de Cros la Mazadette route de Saint Hippolyte du Fort 30170 CROS.

Les saisines du déontologue devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Article 3 Modalités de délivrance du conseil

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Article 4 Moyens mis à disposition

Le déontologue disposera d'une adresse électronique, par exemple

Article 5 Désignation du Déontologue

Il est proposé de désigner Mme Marie SIMON-PEREZ, pour exercer cette mission.

Elle sera rémunérée par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 6 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune.

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré

à **L'UNANIMITÉ** des membres présents et représentés

ACCEPTÉ

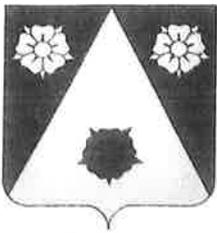
Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Préfecture le

Publication
du

Notification
Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **25 JANVIER 2024**

Numéro de délibération **05/2024**

L'an 2024

et le 25 Janvier

à 18 heures 00

DATE DE CONVOCATION : 18 Janvier 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES : Princé M.A., Bouvet E. Cazes M, Bouvet C Barrat M, Majourel F, MM. Clavel C., Dubiez F, Vieillard Baron A, Malcoste E.,

Absents : Grousset C,

Procuration :

L'Assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer

A été élu secrétaire : MAJOUREL Fabienne

Objet de la Délibération : **ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBERATION 27/2023 Tableau de la Voirie Communale**

Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal qu'il appartient à la commune de mettre à jour le tableau de classement des chemins dans la voirie communale, il précise que le classement ou la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales envisagées ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.

Le classement de ces chemins dans les voies communales et la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales, est donc conforme aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE :

- Le nouveau tableau de Voirie Communale 2023 (liste en annexe de la présente délibération)

A L'UNANIMITÉ des membres présents

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Préfecture le

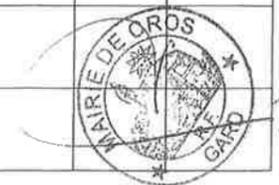
du

Du

TABLEAU de CLASSEMENT ses VOIES COMMUNALES

A : VOIES COMMUNALES à CARACTERE de CHEMIN

N° INSEE	Type de voie	N° d'ordre	Appellation	Origine et fin	Périmètre ml	Longueur m ²	Date de classement	Chaussée			Obs	Ouvrage d'art : Pont		Ouvrage d'art : Mur	
								Largeur m	revêtue	Non revêtue		nombre	N° d'Inventaire	nombre	N° d'inventaire
30099	Chemin	C001	de la Route Vieille	Part de la RD169 PR 4,130 et aboutit à la limite de la commune de ST Roman de Codière		1209m	23/02/63	3m	X		(En 2 parties)	2	OA001 et OA008		
30099	Chemin	C002	du Pouget	Part de la RD 169 PR 6,410 et aboutit à la Tour		900m	23/02/63	3m	X						
30099	Chemin	C003	du cimetière	Part de la RD 169 ;550et aboutit au haut du cimetière		142m	23/02/63	3m	X						
30099	Chemin	C004	du Cayrel	Part de la RD 153 PR 14,670 et aboutit à la parcelle 1128 section 0A		786m	09/07/09								
30099	Chemin	C005	du Terras	Part de la RD 169 PR 6,220 et aboutit à la parcelle 234 section 0C		940m	07/09/2009 et 07:2017	3m	X (sur 770m)	X (sur 170m)	Prolongé sur 170m 07/2017	1	OA 006		
30099	Chemin	C006	du Roucan	Part de la RD 169 PR 5.038 et aboutit à la parcelle 756 de la section 0C		630m	3:10:2011 et 04/2014	3m	X		Prolongé en 04/2014	1	OA004		
30099	Chemin	C007	du moulin des Arnaudes	Part de la RD 169 PR 4,386 et aboutit après le pont de la Gravière		154m	21/02/14	3m	X			2	OA002 et OA003		
30099	Chemin	C008	du Fanabrègue	Part de la RD 169 PR0,310 et aboutit parcelle 0A133		60m	22/05/23	3m	X						
30099	Chemin	C009	du Mas de Baumel	Part de la RD 169 PR 7,457 et aboutit après le pont de Baumel		150m	22/05/23	3m		X		1	OA007		
30099	Chemin	C010	de la Mazade à Filiech	Part de la RD169 PR 4,903 et se prolonge sur 165m		165m	23/04/23	3m	X						
30099	Chemin	C011	du Merle	Part de la RD153 PR 2,058 et aboutit au chemin du Cayrel		291m	22/05/23	2,80m	X (90 derniers mètres)	X(201 premiers mètres)					
30099	Chemin	C012	du Moulin de Cardy	Part de la RD 169 PR 5,420 et se prolonge jusqu'après le pont de Cardy		51m	22/05/23	3m	X			1	OA005		
30099	Chemin	C013	de l'église de Cros	Part de la RD 347 PR0,870 et se termine à l'église		33m	22/05/23	3m	X						
30099	Chemin	C101	de la Jasse	Part du chemin du Roucan PR 118 et se prolonge sur 130m vers le mas de la Jasse.		130m	23/02/63	2,70m	X						
30099	Chemin	C102	du Mas de La Font	Part du chemin du Pouget PR 0,620 et se prolonge sur 1100m		1100m	23/0263	3,5m	X						
30099	Chemin	C103	de Crouzet	Part du chemin du Terras PR 0,495 et se prolonge sur 490m		490m	35:43:00	3m	X						



LONGUEUR TOTALE des CHEMINS CLASSES voies communales														7231m	
B: VOIES COMMUNALES à CARACTERE de RUE															
30099		NEANT													
LONGUEUR TOTALE de RUES CLASSEES														0	
LONGUEUR TOTALE DE VOIES CLASSEES dans la VOIRIE COMMUNALE														7231m	
VOIES COMMUNALES à CARACTERE de PLACE															
N° INSEE	Type de voie	N° d'ordre	Appellation	Description et désignation des principaux lieux traversés	Périmètre	Surface	Date de classement	Chaussée			Obs	Ouvrage d'art : Pont		Ouvrage d'art : Mur	
								Largeur moyenne	revêtue	Non revêtue		nombre	N° d'Inventaire	nombre	N° d'inventaire
30099	Place	P001	Place de la Mazade	Située en bordure de la RD169 PR 4,900 dans le quartier appelé la Mazade	48ml	125m ²	09//06/11		X						
30099	Place	P002	Place du Temple	Située en bordure de la RD169 PR 4,710 à coté du temple	127ml	875m ²	09/06/11		X		Parking				
30099	Place	P003	Place de la mairie	Située en bordure de la RD169 PR5119 en face de la mairie (parcelles 592 et 599 section 0 F total des parcelles 1701m ²)	232ml	585m ²	22/05/23		X sur partie parking		Parking 585m ²				
SURFACE TOTALE DES PLACES CLASSEES					407ml	1585m ²									

